



Achat d'un appartement / problème d'humidité

Par **Lara13012**, le **02/05/2012 à 14:02**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement il y a moins de deux ans et j'ai d'énormes problèmes d'humidité. Le vendeur avait refait entièrement l'appartement (il a une entreprise dans le bâtiment d'après ce qu'il m'avait dit) donc je ne pouvais pas voir ces problèmes d'humidité lors de la visite avant mon achat.

Ai-je un recours? (annulation de la vente? Obligation de lui faire payer les travaux?)

Merci par avance,

Lara

Par **cocotte1003**, le **02/05/2012 à 14:17**

Bonjour, regardez dans vos contrats d'assurance, en particulier votre multirisque habitation, si vous n'avez pas une assurance juridique pour vous aider dans vos démarches et financièrement car il va vous falloir des preuves donc des expertises pour démontrer que le propriétaire connaît ce problème et faire jouer sa garantie pour vous dédommager, cordialement